

l'accomplissement de l'œuvre de l'Université-Laval et faisait un précepte aux Catholiques de cette Province de faire tout en leur pouvoir pour favoriser Laval et sa succursale.

Par sa dernière décision, le Saint-Siège remet sous nos yeux et impose de nouveau à nos consciences ce qu'il a commandé antérieurement. "*In decisio juxta Decreta 1876 et 1883.*"

Conséquemment, les mêmes devoirs et les mêmes obligations nous incombent, et nous comprendrons tous qu'en face de ces documents solennels, nous n'avons qu'une route à suivre ; celle de l'obéissance.

En vue des circonstances actuelles, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et ses hôpitaux restent dans le *Statu quo*, c'est-à-dire, suivant ma manière d'interpréter l'idée de ce document, que les membres de l'Ecole sont sous la loi des Décrets Apostoliques de 1883 et 1876 comme tous les Catholiques de cette Province, mais que, cependant, en raison des circonstances actuelles, ils restent libres d'ouvrir leurs cours aux étudiants, de fréquenter les Hôpitaux, avec lesquels ils étaient en relation, et que les provisions disciplinaires portées contre eux dans mon Mandement du 23 juillet 1883 n'ont plus cours.

Vous pouvez informer les fidèles confiés à vos soins du fait des nouvelles conditions dans lesquelles se trouve l'Ecole de Médecine.

Pour ce qui est des affiliations des Séminaires et des Collèges à l'Université-Laval, les circonstances détermineront les moments favorables, où elles pourront s'effectuer.

Il est important, dans le moment actuel, que le calme renaisse dans les esprits, et je vous engage fortement à user de votre influence auprès des journaux pour obtenir d'eux qu'ils gardent le silence sur la question universitaire. On est étonné de voir même un journal protestant, renseigné on ne sait ni par qui ni comment, lancer des informations et des *racontars* plus ou moins exacts sur cette question, et aller jusqu'à publier des documents épiscopaux. Avec de la discrétion vis-à-vis ce journal, par une attitude ferme vis-à-vis la presse catholique, je suis convaincu que nous pourrions obtenir une retenue convenable sinon un silence entier sur ces matières.

En terminant, je vous prie, mes Chers Collaborateurs de demeurer fermes dans le devoir, et de rester convaincus que rien ne nous réussira si nous ne sommes des enfants soumis aux volontés de notre Père commun. Unissons nos forces sous la conduite de nos Evêques, et nous demeurerons puissants pour le bien.

Je suis bien sincèrement,

Mes Chers Collaborateurs,

Votre tout dévoué serviteur,

† EDOUARD CHS. EX. de Montréal.

N. B. — Ici se trouve la traduction française de la lettre de S. Em. le Card. Simeoni publiée plus haut.

LETTRE DU PRESIDENT DE L'ECOLE A LA PRESSE

M. LE REDACTEUR

A la veille de l'ouverture des cours de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, il est de mon devoir comme Président de cette Institution, de repousser l'interprétation que certaines personnes et surtout certains journaux ont donnée à la dernière décision de Rome au sujet de notre Ecole et au mandement de Monseigneur de Montréal qui l'a promulguée. On a voulu voir dans ces deux documents une simple tolérance de l'Ecole, sans aucune reconnaissance de ses droits ; or d'après la communication officielle que j'ai reçue de l'Evêque même à ce sujet. Sa Grandeur me dit : "L'Eme Préfet de la Propagande m'a informé que, vu les circonstances actuelles, j'ai à laisser l'Ecole de Médecine de Montréal et ses hôpitaux dans le "*Statu quo*", c'est-à-dire que l'Ecole est maintenue dans tous ses droits et privilèges et dans la position qu'elle occupait avant la condamnation.

Je dois ajouter que la décision de Rome, reconnaît de plus notre Ecole comme Ecole catholique ; le texte qui vient de m'en être communiqué officiellement par Sa